



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1287

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil a adopté le Règlement numéro 1287, intitulé: « **Règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent cinquante mille dollars (8 250 000,00 \$) nécessaire à cette fin** ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement écrite tenue entre le 10 et le 25 mars 2021;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 avril 2021.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 20 avril 2021

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT